



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1^{er} BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE A LA RENTREE SCOLAIRE 2023

Mardi 16 avril 2024



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- 1- Le Pacte : objectifs poursuivis et modalités de mise en œuvre
 - 2- Personnels et parts fonctionnelles mobilisés au 3 avril 2024
 - 3- Missions déployées dans le 1^{er} et le 2nd degrés
 - 4- Focus sur le remplacement de courte durée (RCD)
 - 5- Approche par académie
-

1- Le Pacte : objectifs et modalités de mise en œuvre

- Un dispositif de rémunération de missions complémentaires reposant sur le volontariat des enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale pour répondre aux besoins identifiés dans les écoles et établissements scolaires
- Une mise en œuvre au plus près des équipes pédagogiques et des besoins, confiée aux chefs d'établissements et IEN
- Des missions quantifiées en heures ou forfaitaires, avec une priorité donnée au remplacement de courte durée dans le 2nd degré
- Des parts fonctionnelles de l'ISOE et de l'ISAE, versées tout au long de l'année scolaire (1 250 € bruts annuels bénéficiant d'une réduction de cotisations sociales salariales et d'une exonération d'impôt sur le revenu)

1- Le Pacte : objectifs et modalités de mise en œuvre

➤ Missions proposées aux enseignants du 1^{er} degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6e	18 heures
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 heures
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 heures
	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux (*)	24 heures
Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/

1- Le Pacte : objectifs et modalités de mise en œuvre

➤ Missions proposées aux enseignants du 2nd degré (voie GT)

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
<i>Collèges, lycées généraux et technologiques, établissements et structures de l'enseignement spécialisé et adapté et lycées professionnels</i>		
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Remplacement de courte durée	18 heures
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 heures
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 heures
Missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens	24 heures
	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/
	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5e, 4e et 3e	/

1- Le Pacte : objectifs et modalités de mise en œuvre

➤ Missions spécifiques à la voie professionnelle

<i>Établissements régionaux d'enseignement adapté et lycées professionnels</i>		
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Enseignement et accompagnement dans les périodes post-bac professionnel	24 heures
	Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits	24 heures
Mission d'accompagnement et d'orientation des élèves	Accompagnement des élèves en difficulté	/
	Accompagnement vers l'emploi	/

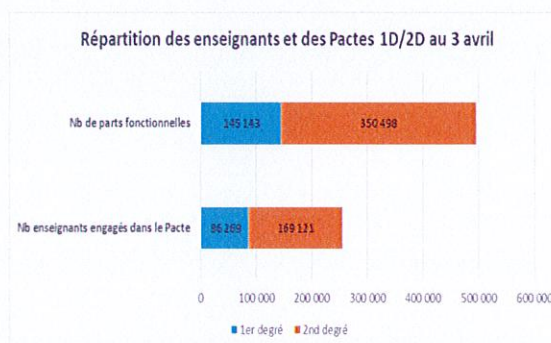
2- Personnels et parts fonctionnelles mobilisés au 3 avril 2024

- En moyenne 30% des enseignants ont adhéré au Pacte :
 - 24% dans le 1^{er} degré ;
 - 33% dans le 2nd degré (37% au collège et dans la voie professionnelle, 24% en voie générale et technologique).
- Un nombre moyen de parts par enseignant de 1,9, soit un gain annuel brut de 2 408 € :
 - 2,1 parts par enseignant dans le 2nd degré ;
 - 1,7 part par enseignant dans le 1^{er} degré,
- Plus de **700 M€ consacrés** au pacte par le MENJ pour l'année scolaire 2023-2024

2- Personnels et parts fonctionnelles mobilisés au 3 avril 2024

Une répartition cohérente avec la répartition initiale 1^{er}/2nd degré :

- 255 390 enseignants mobilisés dans le Pacte, dont 66% dans le 2nd degré
- 495 641 parts fonctionnelles attribuées, dont 71% dans le 2nd degré



La répartition hommes/femmes observée est conforme à la répartition constatée chez les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré (en moyenne 70% des enseignants engagés dans le Pacte sont des femmes).

3- Missions déployées dans le 1er et le 2nd degrés

- Au total, près de 70% des parts fonctionnelles mises en œuvre concernent des missions quantifiées en heures.
 - Ces missions représentent 7,3 M d'heures au bénéfice du système éducatif (dont 5,9 M dans l'enseignement public).
 - Le remplacement de courte durée constitue la mission la plus mobilisée (31% des parts du 2nd degré), pour un total de près de 2 M d'heures (1,5 M d'heures dans le public),
 - Le dispositif « devoirs faits » est en 2^{ème} position, avec 1,8 M d'heures suivi des stages de réussite et du dispositif école ouverte (1 M d'heures) puis du soutien aux élèves sur les savoirs fondamentaux (0,9 M d'heures).
 - Parmi les missions forfaitaires, les missions les plus mobilisées sont la coordination de projets innovants (58% des missions forfaitaires) et l'appui des élèves à besoin éducatif particulier.
-